Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19 SEP. 2023
ID : 085-200023778-20230914-DCB2023_07_04-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2023 07 04

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 14 septembre 2023
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Frédéric FOUQUET, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Yann THOMAS, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

Participaient également sans voix délibérative : Laurent BARBEAU *(en remplacement de Yann THOMAS)*, Nathalie PONCET *(en remplacement de Jean SOYER)*, Bernard BESSONNET *(en remplacement de Philippe MOREAU)*.

Parc d'Activités « La Maubretière d'en-Bas 2 » à Saint Révérend : demande d'achat d'un terrain

Agé de 49 ans, Sébastien FOURNIER s'est installé en famille, à L'Aiguillon sur Vie, il y a 3 ans, après plus de 20 ans d'une vie d'expatrié dans différents pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient.

Mayennais d'origine, M. FOURNIER est un spécialiste dans les systèmes de traitement des eaux :
- eau de process,
- eau potable,
- eaux usées urbaines,
- eaux usées industrielles.

Expert en électro-mécanique et en automatisme, il a travaillé pour des géants du secteur de l'eau (Véolia, Suez, Vinci, John Cockerill), pour lesquels il supervisait la construction d'équipements de traitement des eaux (station d'épuration, station d'eaux industrielles, usine de potabilisation, etc.).

Depuis deux ans, il se concentre exclusivement sur des chantiers français, pour lesquels il intervient en tant que prestataire indépendant (free-lance).

Par exemple, il travaille actuellement pour deux projets importants chez Framatome (industrie nucléaire) à Grenoble, et chez Safran (industrie aéronautique) à Pau.

M. FOURNIER vient de créer sa propre entreprise, la SARL Blue Force Solutions, et il souhaite l'ancrer sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Par courrier reçu début avril 2023, l'entrepreneur a signalé, en effet, qu'il se portait candidat à l'achat du terrain n° 13 de 1 149 m², sur la ZAE « La Maubretière d'en Bas 2 » à Saint Révérend.

Le prix de vente de la parcelle est de 28 € HT le m², hors frais de géomètre et de notaire.

M. FOURNIER prévoit d'y construire un bâtiment d'environ 200 à 400 m², et de recruter trois personnes : deux techniciens et une secrétaire.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19 SEP. 2023
ID : 085-200023778-20230914-DCB2023_07_04-DE

Spécialisée dans le traitement de l'eau, l'entreprise proposera ainsi les prestations suivantes :

- étude technique,
- expertise,
- supervision des travaux,
- maintenance industrielle.

Son rayon d'action sera national, voire européen.

Saisis de la question le 5 juillet 2023, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à cette demande d'achat d'un terrain.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu l'avis du Domaine en date du 23 mars 2022,
Vu la demande d'achat de M. Sébastien FOURNIER reçue en avril 2023,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » en date du 5 juillet 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : de céder la parcelle cadastrée section B1 n° 2 458 (1 149 m²) du Parc d'activités « La Maubretière d'en-Bas 2 » à Saint Révérend, à M. Sébastien FOURNIER, ou à toute autre personne morale qui viendrait s'y substituer, au prix de 32 172 € HT (1 149 m² x 28 € HT), hors frais de géomètre et de notaire ;

<u>Article 2</u> : de demander au notaire, chargé de la rédaction de l'acte de vente, d'insérer, dans l'acte de vente, une clause particulière interdisant la revente de la parcelle avant 5 ans, hormis à la Communauté d'Agglomération, au prix initial d'achat ;

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 19 septembre 2023

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 SEP. 2023

François BLANCHET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.